

RECHERCHE JURISPRUDENCE DOCTRINE

Par, le 27/09/2018 à 12:39

[smile32]Bonjour tout le monde !! [smile25]

Je poste un sujet rapidement , (désolé si cela a déjà été demandé) mais j'ai besoin de vos conseils ..

Déjà comment faire pour retrouver toute la jurisprudence, la doctrine, les revues que l'on nous donne en cours .. (je passe un temps fou à chercher les textes de lois etc je dois pas avoir la bonne méthode)

Je ne sais pas encore utiliser les sites usuels légifrance, dalloz, du coup pourriez vous expliquer plus en détail, s'il vous plait

merci d'avance

Par Isidore Beautrelet, le 27/09/2018 à 14:31

Bonjour

Heu vous êtes vraiment en Master 1!

Si oui c'est assez grave !!! A ce niveau vous êtes censé maitriser parfaitement légifrance et être à l'aise pour naviguer sur les bases de données juridiques.

Vous n'avez pas eu de cours d'outil documentaire ?!

Cela dit, donnez nous un exemple de texte que vous recherchez et j'essayerai de vous expliquer.

Il faut vraiment vous y mettre car vous allez vous faire allumer en stage. En effet, vous n'échapperez pas à la recherche juridique. Et si vous n'êtes pas capable de faire cette tâche basique d'un juriste, vous allez prendre une sacrée soufflante et accessoirement la porte.

J'espère qu'il s'agit d'une erreur lors de la création de votre profil et que vous n'êtes en réalité qu'en LD1

Par slimalex, le 27/09/2018 à 14:44

Bonjour,

En effet, un exemple vous permettrait de mieux saisir la méthode.

Naguère, lors de ma première année, j'ai sollicité l'attention d'une bibliothécaire avec courtoisie afin qu'elle m'explique les rudiments et les rouages de la recherche de documents. Je comprends que cette demande puisse être rejetée avec virulence mais tentez!

Par Isidore Beautrelet, le 27/09/2018 à 15:04

Sauf que si l'on regarde le profil de Sosh00, il n'est pas en LD1 mais en Master 1 ! Or à ce niveau (Bac + 4) on est censé maitriser les rudiments de la recherche juridique.

C'est pour ça que je demande si Sosh00 ne s'est pas trompé en créant son profil et qu'il a choisi Master 1 au lieu de Licence 1.

Dans ce cas, qu'il nous le dise et on reprendra tout à zéro.

Par Chris / Joss Beaumont, le 27/09/2018 à 15:08

Je rejoins totalement et solidairement Isidore sur sa position.

Si la personne est réellement en M1, il est TRÈS URGENT, qu'il se mette à niveau car ce n'est pas excusable après la LD1/2 de ne pas maîtriser les sources de jurisprudence et de droit.

Par Camille, le 27/09/2018 à 19:05

Bonjour,

[citation]Je ne sais pas encore utiliser les sites usuels légifrance, dalloz, du coup pourriez vous expliquer plus en détail, s'il vous plait [/citation]

Et Juristudiant non plus, manifestement!

Du coup, ça va être un peu dur, forcément, si vous ne savez pas nous lire!

On part de très loin, là...

Par Major., le 28/09/2018 à 00:25

Je me souviens quand je galérais aussi... J'ai simplement tapé sur google "comment trouver des notes de doctrine" et j'ai remercier le seigneur d'avoir créé des personnes qui l'expliquent

très bien.

Cela dit, s'il est en M1, c'est plutôt rassurant pour ceux qui se questionnent sur leurs capacités à aller jusque la, je dirais même que c'est un message d'espoir... Mais je doute qu'il soit réellement en M1.

Juridiquement vôtre,

Mvp

Par, le 28/09/2018 à 01:36

Non c'est pas une erreur dans mon profil, mais je n'ai jamais fait de droit auparavant , donc oui je n'ai pas les bases , je comprends tout à fait votre interrogation sur cela et j'y ai pas songé de suite , donc non j'ai pas fait de licence en droit , je suis en réorientation

Je vais faire des recherches ce week end, et je vais essayer de repasser sur le forum, (qui me sera vraiment utile cette année à mon avis X))si j'ai encore des guestions

à bientôt!!

Par Isidore Beautrelet, le 28/09/2018 à 07:56

Bonjour

[citation] mais je n'ai jamais fait de droit auparavant, donc oui je n'ai pas les bases, je comprends tout à fait votre interrogation sur cela et j'y ai pas songé de suite, donc non j'ai pas fait de licence en droit [/citation]

Mais bon sang, il fallait commencer par nous dire cela ! Du coups, je comprends mieux vos difficultés.

J'en reviens donc à la proposition de mon premier message. Donnez nous un exemple de texte que vous recherchez et j'essayerai de vous expliquer comment le trouver.

Par Visiteur, le 28/09/2018 à 12:14

Bonjour!

@Sosh, courage, ne lâchez rien!

Je suis également! du haut de ma L2, je suis sure de trouver de précieux conseils!

Par Isidore Beautrelet, le 28/09/2018 à 14:35

Comme je le disais, avant de démarrer une explication j'attends de savoir exactement ce que Sosh00 recherche comme texte.

La recherche juridique c'est très large.

Je peux déjà faire un petit point sur l'utilisation de légifrance pour la recherche de jurisprudence.

Sur la page d'accueil, vous avez écrit en gras et en rouge "Jurisprudence" et en dessous vous avez "constitutionnelle" "administrative" et "judiciaire".

Si vous cherchez un arrêt de la Cour de cassation, il faut cliquer sur judiciaire.

Si c'est un arrêt du Conseil d'État alors ce sera sur "administrative".

Ensuite rien de bien compliqué, si vous avez le numéro de pourvoi, vous le taper dans la case "Numéro d'affaire" (avec le "-" mais sans le "." pour les arrêt de la Cour de cassation).

Sinon, vous entrez la date et vous tapez des mots clés pour essayer de le retrouver.

C'est mieux d'avoir le numéro de pourvoi car cela vous permet de trouver à coups sûr l'arrêt.

Par , le **01/10/2018** à **15:43**

merci pour ton aide Isidore ;)